Image not found or type unknown

Testament olographe ?

Par **Abdou 31240**, le **04/03/2022** à **12:07**

Bonjour,

J'ai établi un testament chez notaire avec désignation d'une personne pour s'occuper de mon fils handicapé.

Si je refais un testament en notant que je ne veux plus de cette personne pour s'occuper de mon fils cela annulera t'il le précèdent testament ?

Par **youris**, le **04/03/2022** à **18:16**

bonjour,

sauf si cela est mentionné dans le nouveau testament, un nouveau testament ne rend pas nul l'ancien testament, sauf pour les clauses modifiées ou supprimées par le nouveau testament.

les clauses non modifiées ou supprimées de l'ancien testament qui sont compatibles avec le nouveau testament restent applicables.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2022** à **00:21**

Bonjour
Mais il est préférable de retourner voir le notaire...

Par **Tisuisse**, le **05/03/2022** à **08:07**

Bonjour,

Comme dit youris, si votre nouveau testament commence par la formule suivante :

"le présent testament annule et remplace toutes dispositions testamentaires antérieures"

cela annule le testament précédent. Il faudrait donc le préciser pour éviter toute bévue au moment voulu. Votre notaire vous aidera à rédiger le nouveau testament et l'enregistrera au Fichier National des Dernières Volontés.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés